

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 octobre 2006 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Robert Joly, représentant de Saint-Martin
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Gaston Bureau, représentant du Village du Lac Poulin
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3445-06

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :

- L'item 9 a) Refinancement Règlement 29-01;
- L'item 9 b) Formation donnée par AOMGMR;
- L'item 9 c) Reconnaissance.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3446-06

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 septembre 2006 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 26 octobre 2006;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de septembre 2006;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de septembre 2006;
- Rapport budgétaire de la Régie au 30 septembre 2006.

RÉSOLUTION NO: 3447-06

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Eric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-600571 à #C-600653 inclusivement, de même que les chèques #C-260342 à #C-260386 inclusivement, pour un déboursé total de 260 330.97\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3448-06

DEMANDE DE SERVICE SANITAIRE DENIS FORTIER

CONSIDÉRANT que la Régie a signé le 3 avril 2003 un contrat avec Service Sanitaire Denis Fortier Inc. concernant la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que le devis de soumission liant les deux (2) parties contient une clause d'indexation du contrat, clause relative à la variation du prix du carburant diesel (addendum numéro 4);

CONSIDÉRANT qu'une première entente relativement à cette hausse, au montant de 1 040.00\$ toutes taxes incluses par semaine a été acceptée le 24 février 2005 (Rés. 3181-05);

CONSIDÉRANT qu'une seconde demande du même montant a été consentie par la Régie le 22 septembre 2005 (Rés. 3279-05);

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie Brousseau a adressé à la Régie le 6 octobre 2006 une nouvelle demande de la part de l'entrepreneur, demande rétroactive au 01 avril 2006;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte la demande formulée le 06 octobre 2006 par Madame Mélanie Brousseau au nom de Service Sanitaire Denis Fortier inc. et ce, rétroactivement au 01 avril 2006.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3449-06

COLLECTE RDD 2007

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie soit autorisé à organiser pour l'année 2007, une collecte de RDD et autres matières;

QU'un comité formé de Monsieur Gabriel Giguère, Monsieur Elzéar Dupuis, Madame Christine Caron et Monsieur Régis Drouin assiste le secrétaire-trésorier dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3450-06

MANDAT À ANDRÉ SIMARD & ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT que ce conseil a retenu par sa résolution #3414-06 adoptée le 29 juin 2006 les services de la firme André Simard et Associés, afin de l'assister dans son étude du dossier Conporec inc.;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil estiment que le rapport de Monsieur Simard tarde à venir;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE demande soit faite à Monsieur Simard de faire diligence dans son rapport, afin d'accélérer le processus décisionnel de la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3451-06

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 29-01

CONSIDÉRANT qu'une somme de 319 700.00\$ servant au financement du règlement 29-01 de la Régie sera à refinancer en février 2007;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 62 593.00\$ a été prévue au budget 2007, afin de combler le remboursement en capital et intérêt de ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Régie a dans son surplus accumulé les sommes nécessaires afin d'acquitter en entier sa dette face à ce règlement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Joly
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil dégage de son surplus accumulé en février 2007 une somme n'excédant pas 265 000.00\$, afin de s'acquitter de sa dette dans ce dossier.

ADOPTÉ

RECONNAISSANCE

Les employés ainsi que les membres de ce conseil soulignent les 25 années de service de Monsieur Roger Turcotte à titre de secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

RÉSOLUTION NO: 3452-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h52.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE